

LE CARILLON

HEUGNES



SOMMAIRE

Boulangier - Boulangère.....	p.1
Secrétariat de Mairie.....	p.1
O.P.A.H	p.1 et 2
• Cas de figure.....	p.1
• Permanences.....	p.3
Boischaud Nord.....	p.3
Parents d'élèves.....	p.3
Tarifs Maison des Associations.....	p.4
État Civil.....	p.4
Calendrier des Fêtes.....	p.4
La forêt après le vent.....	p.5
SAUR dans l'Indre.....	p.5
Le foot - résultats.....	p.6
Circuit Berrichon.....	p.6
Conseil Municipal.....	p.7
Heugnes New Look.....	p.8

LE BILLET DU MAIRE

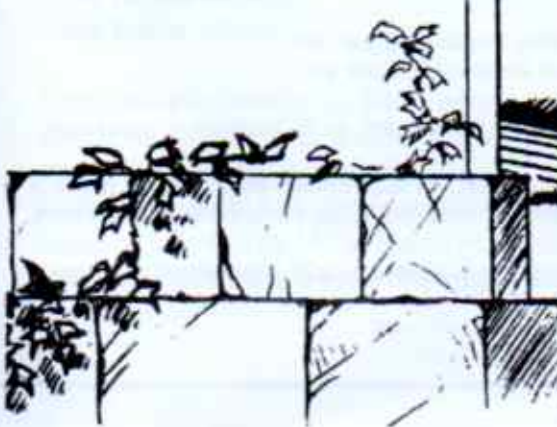
Le fatidique an 2000 est arrivé. Si les caprices météorologiques nous ont quelque peu épargnés, ayons une pensée pour toutes les familles endeuillées, pour celles qui ont passé ces fêtes de fin d'année sans eau, sans électricité, sans téléphone et parfois les pieds dans l'eau. Quelques tuiles ou tôles envolées, quelques arbres déracinés ne sont qu'un bien léger tribut au regard de ce que la télévision a montré dans certaines régions pas si éloignées d'ailleurs. Les festivités du passage à l'an 2000 ne masquent que temporairement la lourde facture à payer.

Espérons que cette année 2000 qui clôturera ce siècle et nous conduira vers le prochain millénaire sera plus calme et nous apportera la réussite et la santé.

B.G.



Bulletin Municipal n°19
Janvier 2000



Un nouveau couple à la boulangerie

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 septembre, les élus portaient leur choix sur un nouveau couple de boulangers-pâtisseries: Monsieur Patrick Cavelan et sa compagne Nathalie Weiss. Le couple qui habitait Niherne travaillait dans une boulangerie-pâtisserie de Châteauroux depuis de nombreuses années. Patrick est titulaire d'un C.A.P. boulanger-pâtisseries et Nathalie d'un C.A.P. pâtisserie.

Le 1er décembre dernier, ils ont ainsi succédé à Jean Marie et Micheline Sicault. Après une période d'adaptation (tout particulièrement le chauffage du four à bois et les tournées) ils ont rapidement trouvé leur vitesse de croisière, nous fournissant du bon pain et une belle et excellente pâtisserie.

Nous ne pouvons que leur souhaiter un bon et long séjour à Heugnes. Pour mémoire le téléphone est resté le même: 02 54 39 01 84.

B.G.

Secrétariat de Mairie

Il est ouvert au public:

Le matin, de 9h à Midi, les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi.

L'après-midi, de 14h à 18h, le lundi seulement.

Amélioration de l'habitat - Nouvelles aides - O.P.A.H.

L'ensemble des élus des 53 communes, réparties sur les cantons de Saint-Christophe-en-Bazelle, Valençay, Levroux, **Ecueillé**, Châtillon-sur-Indre, regroupées au sein du Syndicat Mixte du contrat de pays du Boischaud Nord, ont décidé, avec le soutien de l'État, du Conseil Régional Centre et de l'A.N.A.H.*, de porter leurs efforts de façon particulière sur l'habitat, le considérant comme un des leviers privilégiés du développement local (Amélioration des conditions de vie des habitants, accueil de nouvelles familles, offre de travaux supplémentaires pour les entreprises du bâtiment...).

Ainsi, le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), vient d'être initiée. Cette procédure contractuelle, à caractère triennal permet de réunir des conditions privilégiées, favorables à l'amélioration, l'entretien et la sauvegarde de l'habitat existant. Les responsables du Syndicat Mixte souhaitent favoriser:

- ⊙ l'amélioration du confort des logements
- ⊙ le maintien à domicile des personnes âgées (adaptation des logements)
- ⊙ la détente du marché locatif privé et de l'aménagement de nouveaux logements mis en location
- ⊙ la résorption progressive du parc immobilier vacant et la sauvegarde du patrimoine bâti ancien

D'autre part, ils souhaitent procéder à différentes mesures d'accompagnement, pour restructurer les centres bourgs, et maintenir équipements, commerces et services de proximité suffisants.

Vous vous interrogez sur d'éventuels travaux à réaliser, ou au contraire votre projet est clairement défini

Vous êtes propriétaire, ou occupez comme fermier, un logement à titre de résidence principale peu ou pas confortable, (absence de WC, salle d'eau, chauffage, isolation, électricité défectueuse...), le clos et le couvert sont mal assurés (charpente, couverture dégradées, menuiseries non étanches...)

Vous êtes propriétaire d'une maison inoccupée depuis de nombreuses années (acquise par héritage ou achat...)

Vous êtes retraité ou handicapé et souhaitez réaliser des travaux d'adaptation dans votre logement

Vous êtes propriétaire d'un logement loué mais inconfortable

Vous voulez investir dans l'immobilier existant
Dans ce cas, quel que soit le stade d'avancement de votre réflexion (à condition que les travaux ne soient pas commencés), vous avez la possibilité de bénéficier d'un **conseil gratuit pour vous accompagner dans vos démarches, et obtenir sous certaines conditions, des aides financières privilégiées (subventions, prêts...)**.
Monsieur Laurent Roulet, chargé du suivi de cette opération au sein du Mouvement PACT, se tient régulièrement à votre disposition sur le territoire du Boischaud Nord. Il assure notamment des permanences dans les Mairies des différentes communes, sur rendez-vous: Chabris, Châtillon, Ecueillé, Levroux, Luçay-le-Mâle, Pellevoisin. N'hésitez pas à le contacter à l'Antenne de Valençay, et prendre rendez-vous au 02 54 00 32 41 par téléphone et au 02 54 00 23 31 par fax.

*Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

O.P.A.H. - Cas de figure

L'O.P.A.H. est avant tout un outil de subvention à vocation sociale, dont l'ambition est de rénover 700 logements vacants répertoriés dans le Pays. Pour l'illustrer voici deux cas.

• Cas d'un propriétaire occupant l'habitation à améliorer (vétustété, mauvaise toiture...).

Conditions d'attribution de la subvention:

Une personne seule: ne doit pas déclarer plus de 60 000 Francs de revenu imposable par an.

Un ménage et trois enfants: ne doit pas déclarer plus de 130 000 Francs imposables par an.

Montant de la subvention: de l'ordre de 20 à 30 000 Francs.

• Cas d'un propriétaire non occupant (bailleur) qui veut remettre un logement sur le marché de la location - quel que soit le montant des travaux à envisager:

S'il décide de prendre un **locataire** déclaré comme relevant du domaine **social**, la subvention pourra aller jusqu'à **45%** du coût hors taxes des travaux. Il pourra dans ce cas signer une convention avec l'État lui garantissant les loyers qui pourraient rester impayés pendant 10 ans.

S'il décide de prendre un locataire de son choix, la subvention sera plafonnée à 25% du coût hors taxes des travaux.

Source: Pays du Boischaud Nord

Boischaut Nord - Permanences de l'O.P.A.H.

Mairie	Jours de permanence	Horaires	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CHABRIS	1er jeudi de chaque mois	10h à 12h	6	3	2	6	4	8	6	3	7	5	2	7
CHÂTILLON	3ème vendredi de chaque mois	10h à 12h	21	18	17	21	19	16	21	18	15	20	17	15
ECUEILLÉ	4ème mercredi de chaque mois	10h à 12h	26	22	22	26	24	28	26	23	27	25	22	27
LEVROUX	3ème mercredi de chaque mois	10h à 12h	19	16	15	19	17	21	19	16	20	18	15	20
LUCAY-LE-MÂLE	2ème vendredi de chaque mois	14h à 16h	14	11	10	14	12	9	13	11	8	13	10	8
PELLEVOISIN	1er mardi de chaque mois	10h30 à 12h	4	1er	7	4	2	6	4	1	5	3	7	5

N.B. : Certaines permanences pourront être décalées ou annulées.



Le Boischaut Nord

En 1996, pour avoir plus de poids et pour agir de manière plus efficace, 53 communes (pas toutes) des cantons d'Ecueillé (dont Heugnes), Châtillon, Valençay, Levroux, et Saint Christophe en Bazelle (33 000 habitants au total) se sont associées pour former le «Pays» du Boischaut Nord.

Une politique de développement du territoire, les projets communs ou individuels à réaliser dans cette perspective, les stratégies à mettre en œuvre ont été groupés sous la forme d'une Charte négociée avec le Conseil général, transformée en Contrat de Pays fin 1998. Il s'agit d'un contrat de quatre ans, qui porte sur 30 millions de Francs alloués par le Conseil Général au

Pays du Boischaut Nord et qui lui permettra d'améliorer l'habitat, par une O.P.A.H. comme il en est question dans ces pages, mais aussi d'aider l'agriculture, le commerce, le tourisme.

Concrètement, sachez par exemple que grâce au Contrat de Pays, artisans et commerçants désireux de moderniser leurs entreprises peuvent être aidés à hauteur de 30% d'un investissement compris entre 20 et 40 000 Francs. Sachez aussi que grâce aux fonds du Contrat de Pays, les secrétariats des 53 communes du Pays seront mis en réseau informatique, ce qui leur permettra de communiquer, d'échanger, de s'entraider simplement et rapidement, et d'avoir accès via les entreprises et l'A.N.P.E. à des données d'emploi,

intéressantes pour tous, et jusque là difficilement accessibles. Et enfin, sachez que lorsque vous verrez le B.A. refaire la navette régulièrement entre Heugnes-Pellevoisin ou Chabris, sur une belle voie remise à neuf, ce sera aussi en partie grâce aux deniers du Contrat de Pays.

Monsieur Pinault, Maire de Chabris, est président du Pays du Boischaut Nord

Monsieur Louis des Monstiers est l'Agent de Développement du Pays du Boischaut Nord. Ses bureaux se trouvent dans les locaux de la Mairie de Valençay. Tél.: 02 54 00 32 35.

Source: Pays du Boischaut Nord, Mr. des Monstiers

M.D.

PARENTS D'ÉLÈVES

Déléguées élues pour l'année 1999/2000

Mme Bourgonon Christine

Mme Blanc Brigitte

Mme Imbert Michèle

Mme Rabier Michèle



Cette année le bénéfice du loto a permis l'achat de petits matériels sportifs, une sortie au cinéma à Châteauroux, la remise de cadeaux pour tous les enfants de l'école par le Père Noël, le goûter étant offert par la Mairie, et nous maintenons la sortie de fin d'année scolaire.

Enfin, notre souci cette année est de venir à bout de l'indiscipline à l'école et à la cantine. Une réunion a eu lieu à ce sujet, en présence de Mr. le Maire, et beaucoup de parents ont répondu à l'appel, nous les en remercions.

Parents, nous restons à votre disposition et à votre écoute.

Objet de la location	Caution
Déjeuner, banquet, buffet	Tarif depuis le 1.1.97
Dîner, réveillon	450 F
déjeuner + dîner	450 F
galette, vin d'honneur	600 F
spectacle, concert	200 F
Concours de cartes, lotos, sapins de Noël	300 F
Anniversaires, boums (jeunes de la commune seulement)	300 F
Mariage (galette + repas)	150 F
Ventes, braderies	600 F
Bals	300 F
Réunions	600 F
Dîner + réveillon	200 F

Tarif remplacement de la vaisselle et du mobilier cassés:

assiette - verre à pied	10 F
verre - tasse	7F
saladier en verre	15 F
couteau, couvert	5 F
corbeille - carafe en verre	20 F
plat inox	50 F
chaise	250 F
table	800 F

Les grosses réparations sont facturées au locataire pour leur montant effectif.

ÉTAT CIVIL DU 4ème Trimestre 1999

Naissances: 0

Mariages: 0

Décès: BRAVO Araceli veuve VIGIER, décédée à Châtillon-sur-Indre le 20 novembre 1999.

ÉTAT DÉMOGRAPHIQUE 1999

Naissances: 2

Mariages: 3

Décès: 5, dont 3 transcriptions



Calendrier des Fêtes

Cette année, il n'a pas été établi de calendrier cantonal officiel des fêtes et cérémonies. Toutefois, en fonction des années précédentes et sauf modification de dernière heure vous pourrez participer aux manifestations suivantes:

29 janvier:	Assemblée Générale du Comité des Fêtes
4 mars:	Banquet des chasseurs et pêcheurs
28 mai:	Marche U.F.O.L.E.P.
11 juin:	Communion Solennelle à Ecueillé Brocante toute la journée
12 juin:	Foire annuelle du lundi de Pentecôte
18 juin:	Méchoui des sports
22 juillet:	Fête de la Ruche
3 août:	Méchoui des pompiers
14 août:	Course cycliste - Fête foraine
15 août:	Cavalcade de jour et de nuit, feu d'artifice, fête foraine
15 octobre:	Loto des parents d'élèves
28 octobre:	Dîner dansant de l'A.S. Heugnes
11 novembre:	Loto du Comité des Fêtes
25 novembre:	Sainte Barbe

B.G.



Tempête - La forêt après coup

La forêt communale d'Heugnes aura tous comptes fait bien résisté aux assauts répétés du vent. En effet, l'O.N.F. (Office National des Forêts), qui gère et entretient les bois, ne dénombre que trois chutes de gros chênes, dont l'un faisait déjà partie d'un lot vendu en octobre dernier.

Les deux autres sont des chênes de 250 ans d'âge, hauts de 10 mètres et d'un diamètre de 60 cm environ situés sur la parcelle 12 de la forêt. Ils deviennent des «chablis» qui seront vendus à l'amiable et fourniront à peu près 2 m³ de bois chacun. Comme pour tous les autres chênes vendus les têtes seront réservées au individuels pour devenir bois de chauffage. Les grumes, elles, seront proposées aux professionnels qui en tireront 50% de bois noble à travailler et 50% de produits connexes utilisés pour la confection de papier, d'aggloméré, combustible...

Rappelons que la dernière vente de bois de la forêt communale a eu lieu en octobre dernier. Il s'agissait de bois sur pied dit de coupe «sanitaire» - autrement dit d'arbres qui vont mourir. Le lot de grumes de 96 m² a été acquis par les Etablissements Riolets pour 12 400 Francs soit

130 Francs en moyenne le m².

Si la forêt a bien résisté c'est parce qu'elle est avant tout peuplée de feuillus, nus à cette époque de l'année. Il n'en va malheureusement pas de même pour le Bois de la Vente, voisin pourtant, mais planté de résineux - des Douglas originaires des États-Unis. Ils ont le même type d'architecture racinaire que les chênes, solide, mais leurs aiguilles permanentes offrent une énorme prise au vent et sont sans doute en partie la cause de leur déracinement.

D'autres forêts du département ont été bien affectées par la tempête. Celle de Gargillesse - Dampierre par exemple, d'une superficie de 15 ha située sur un versant très exposé a «perdu» 205 arbres (150 m³) et là, ce sont des chênes qui sont tombés. Tout l'aménagement est à réviser. Dans la forêt de Châteauroux (5 200 ha), un tiers seulement de la forêt adulte a été inventoriée à ce jour, mais on y déplore de gros dégâts avec 2 400 arbres abattus (4 200 m³), là encore des chênes en majorité. La mise en vente des chablis aura lieu rapidement et la forêt est interdite à l'exploitation jusqu'à nouvel ordre.

Sources: Mr. Legay - O.N.F., Mr. Jarny - O.N.F.

M.D.

S.A.U.R. - Maintenant à Déols

Dans le désir de se rapprocher de sa clientèle, le Centre Val de Loire de la S.A.U.R. a éclaté ses services en quatre divisions desservant chacune un département. Il y a dorénavant une antenne de la S.A.U.R. pour l'Indre à Déols.



S.A.U.R. - Secteur de Déols
2, rue Louis Malbête
36 130 Déols
tél.: 02 54 34 23 89



Chef de Secteur: Monsieur B. Morin
Responsable Exploitation: Monsieur A. Malassiné
Responsable Canalisations: Monsieur J.-C. Vatan, tél.: 02 48 54 18 25

Comme nous l'indiquions dans un autre numéro du Carillon, la S.A.U.R. traite et distribue l'eau des communes affiliées au Syndicat des Eaux d'Ecueillé/ Pellevoisin dont Heugnes fait partie.

M.D.



Circuit Berrichon - Le Retour

Encore officieuse, l'information est pratiquement officielle... Le 20ème Circuit Berrichon cycliste arrivera à Ecueillé le soir du 1er avril après une étape de 100km qui lui fera traverser chacune des communes de la Communauté de Communes (Jeu Maloche, Gehée, Selles sur Nahon, Frédille, Bellevoisin, Heugnes, Préaux, Ecueillé). C'est la deuxième fois que cette épreuve prestigieuse passe «chez nous».

Il y aura un spectacle sur podium à Ecueillé le 1er au soir.

L'ancien sprinter Frédéric Moncassin sera les 30, 31 mars, 1er et 2 avril, le parrain de cette manifestation organisée par Roger Maître du C.O.C.B. et Gilles Malard de l'U.C.C. de Châteauroux.



M.D.



Tout foot

Le Club A.S. Heugnes compte pour la saison 1999-2000 toutes catégories confondues 85 licenciés. Au niveau des jeunes, nous avons une entente avec les clubs de S.S. Ecueillé et U.S. Luçay-le-Mâle dans toutes les catégories.

Les résultats de la première phase sont mitigés. Nous espérons une deuxième partie plus inspirée. En senior, le début de championnat était très difficile. Mais l'année 2000 commence très bien, puisque nous venons de gagner nos deux premiers matchs de suite. Nous occupons une 8ème place sur 12. Pour la réserve, les résultats sont médiocres puisque nous sommes derniers. Pour les vétérans, la coupe s'est achevée par une élimination en 8ème de finale.



Le Club de l'A.S. Heugnes présente ses meilleurs vœux pour l'an 2000 !



T.C.





COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL



5 octobre 1999

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 octobre dernier, en réunion extraordinaire, sous la présidence du Maire.

Il a traité des questions suivantes:

Dossier épicerie:

Suite au courrier adressé par Mr.

Thierry Chauveau par lequel il fait part de son souhait de cesser l'activité «épicerie» afin de disposer du local pour l'activité «Restaurant», le Conseil décide de s'en tenir aux termes du bail, à savoir:

☐ L'exploitation de cette activité lui est confiée tant qu'il exploitera son propre fonds de commerce, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2001. Compte-tenu des subventions obtenues, la commune est tenue de maintenir cette activité. Le Conseil Municipal prend acte de son désir de voir la commune aménager la cuisine.

Location logement: Le Conseil accepte de louer le logement du 1, Place Saint Martin à Mr. Olivier Lopez, employé à la Station Porcine des Tesnières, à compter du 1er octobre 1999.

Étude hydrogéologique et pédologique du cimetière: Le Conseil prend connaissance du devis établi par la Société Vectra en vue de réaliser cette étude, et repousse sa décision à une réunion ultérieure, après complément d'informations.

29 octobre 1999

Les nouveaux boulangers

Monsieur Cavelan et Madame Weiss, sa compagne, sont venus se présenter à la réunion mensuelle du Conseil Municipal. Si Monsieur Cavelan est boulanger, il est également titulaire, comme l'est Madame Weiss, d'un C.A.P. de pâtisserie. Un atout de plus pour la boulangerie d'Heugnes qu'ils reprennent ensemble à partir du 1er décembre. Ils reprendront les tournées de leur prédécesseur.

Au cours de la même réunion les points suivants étaient à l'ordre du jour:

Emploi-jeune:

Le projet «Aide-éducateur scolaire et périscolaire» a été mis en forme pour présentation à la Direction

Départementale du Travail. Si le poste n'était pas pourvu au 1er décembre, un emploi intérimaire contractuel serait proposé par la commune du 1er au 17 décembre.

Tarifs communaux:

Ils sont reconduits comme tels pour le cimetière et la Maison des Associations.

Abri-Bus:

Le dossier sera soumis au F.A.R. 2000.

Syndicat d'arrachage de haies:

Dissolu.

Logement:

Pas de renouvellement de la convention avec l'État pour les 1 et 3, place Saint Martin.

26 novembre 1999

Au cours de sa réunion mensuelle, le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire, a pris les décisions suivantes:

Aménagements:

☐ Une plateforme cimentée sera implantée au petit stade pour recevoir les conteneurs à papier, plastique et verre mis au rebut.

☐ Des cyprès Elandi seront plantés tous les mètres au Marchais de la Biche. Hauts de 80cm (16 Francs pièce), ils seront fournis par les pépinières Faichaud de Châtillon-sur-Indre.

☐ Une fenêtre neuve sera mise en place à la Cantine, côté église. Modèle oscillo-battant en PVC vitrage isolant fourni pour 5 192,37 Francs par les Ets Deniot de Pellevoisin.

☐ Un panneau triangulaire lumineux à poser sur le tracteur pour signaler les travaux de voirie sera acquis au prix de 2 974,32 Francs T.T.C.

☐ Des petits travaux seront effectués par les cantonniers pour améliorer le confort de la Maison des Associations - L'installation d'une penderie est à l'étude.

Boulangerie: La Commune reprendra à Monsieur Sicault, l'ancien boulanger, une plonge en inox (1 000 Francs) et un congélateur (2 000 Francs) et elle achètera une chambre de pousse d'occasion aux Ets PB Equipement (à Avord - 18) pour 12 060 Francs T.T.C. livrée et mise en service.

Forêt: Le devis des travaux à effectuer

dans la forêt en 2000 par l'O.N.F. est accepté, pour un montant de 24 607,89 Francs T.T.C.

C.E.S.: Un contrat emploi-solidarité est créé, dont le titulaire aura la responsabilité de l'accompagnement des élèves à la cantine, la surveillance de ceux-ci, l'entretien des fleurs et du petit ménage.

Bail: Le bail de Mr. Laurent Doireau au 2, route de Palluau, est résilié à compter du 1er février 2000.

Subventions: Les demandes présentées par les trois organismes suivants sont rejetés: NAFSEP - A.F.M. - APADVOR. En revanche, un don de 200 Francs, versé sous la forme d'une subvention, a été fait à l'occasion du Téléthon du 4 décembre.

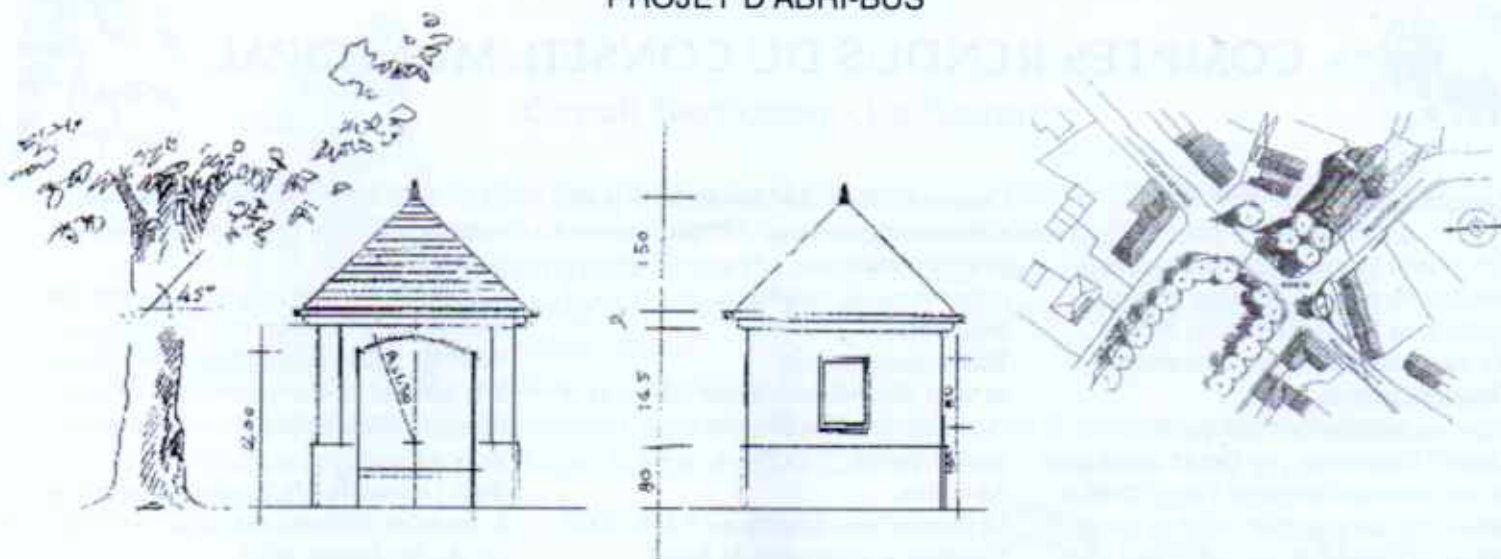
Budget supplémentaire: Le Conseil adopte le budget supplémentaire 1999 qui s'élève à 223 982 Francs en section de fonctionnement et à 1 165 387 Francs en section d'investissement.

27 décembre 1999

Le Conseil Municipal a pris une délibération pour **élargir les compétences de la Communauté de Communes** dont le village relève et inclure au chapitre de l'Aménagement de l'espace la réalisation d'un programme local d'habitat social, neuf ou à réhabiliter, pour répondre aux besoins et assurer sa répartition équilibrée entre tous notamment pour les personnes défavorisées. Par ailleurs le Conseil a confirmé l'achat de la parcelle WK n°8 Route de Palluau, lieudit La Pinardière, (1 058 m²) pour 16 000 Francs à Monsieur J. Lanchais.

Il a pris note de la **résiliation du bail** de Monsieur O. Lopez à compter du 1er février 2000 et effectué une **régularisation d'écritures** pour la vente d'un ancien camion de pompiers. Finalement au cours de la même réunion, dernière de l'année 1999, la décision a été prise de rajouter trois heures aux horaires de la **secrétaire de Mairie** pour lui permettre d'assumer ses responsabilités habituelles, ainsi que l'archivage systématique de tous les documents municipaux devenu obligatoire.

PROJET D'ABRI-BUS



L'abri-bus était «utilitaire», c'est tout ce que l'on peut dire ! , et vraiment pas beau. La tempête en a eu raison, et c'est bien comme cela. D'autant que dans les projets d'aménagements de la Commune, un nouvel édifice en dur était à l'étude. Il n'est pas encore finalisé, mais voici quelques croquis réalisés par Alexandre Martin, conseiller municipal, pour vous donner une idée de l'air qu'il aura. Comme vous pourrez le constater, il sera efficace, fonctionnel, et son architecture, inspirée des «loges de vignes» de la région, devrait s'intégrer harmonieusement à la physionomie de la Place Saint Martin.

Sa version finale sera dévoilée dans un prochain numéro du Carillon.

M.D.



Le Carillon - Bulletin municipal réalisé par la Commission de l'Information - Conception et coordination Martine Denisot
Mairie - 36 180 Heugnes - tél.: 02 54 39 01 85 - fax: 02 54 39 07 06